LE RESPECT DES GLASGOW RANGERS

À notre époque de politiquement correct hégémonique, le sport, et spécialement le football, ne pouvait être en reste. Tout récemment, la commission de discipline de la Fédération européenne de football (UEFA) a dû trancher une affaire qui, selon les goûts, sera baptisée de blasphème, d'incitation à la haine religieuse, de tolérance ou de liberté d'expression.
Cela concerne un club européen coté, les Glasgow Rangers1.
Le football écossais paraît fonctionner comme fonctionnait son homologue belge jusqu'il y a quelques décennies. Les clubs y ont une connotation religieuse. À Glasgow, les Rangers sont protestants, les Celtic, second club de la ville, sont catholiques.
Si les villes belges avaient souvent deux clubs de football, c'était parce que l'un était catholique, l'autre laïque.

Outre que cela n'a plus cours en Belgique, entre Écossais et Belges, il y a une différence fondamentale : le goût écossais du chant en groupe. Et les Glasgow Rangers ont tout un répertoire anticatholique des plus musclés : «Le pape, on l'encule», «Nous sommes les Billy Boys, immergés jusqu'aux genoux dans le sang des sales catholiques».
Ce sont des chansons de supporters buveurs de bière, des moins raf¬finés, cela ne peut se discuter.
Tout cela se chante depuis trois ou quatre générations mais les Espagnols de Villarreal contre lequel les Rangers ont joué en février et mars n'ont pas apprécié, et des poursuites pour «chants abusifs et discriminatoires» ont été entamées.

Heureusement en vain, car la commission de discipline de l'UEFA a choisi l'acquittement avec une rare sagesse.
Une fois de plus, on voit à l'œuvre la campagne pour le respect des religions et plus largement pour les opinions d'autrui. Tout le monde devrait s'embrasser pour vivre une vie heureuse et sans nuage dans un monde où, au fond, tout le monde s'aime.
L'histoire religieuse de l'Écosse est des plus époustouflantes. Elle est la plus parfaite illustration des absurdités du «sectarisme» protestant et de ses infinies querelles et divisions entre anglicans, presbytériens, épiscopaliens, calvinistes, etc. (sans oublier les catholiques qui continuent de jouer leur partie)2.

Récemment, un historien, Georges Corm, a voulu remettre à leur place ceux qui voulaient détruire l'image de la Révolution française (François Furet…). D'après eux, celle-ci, en instaurant une transcendance laïque aurait, après la fin du marxisme, laissé la place nette pour le retour au religieux. Georges Corm leur oppose l'intransigeance idéologique des protestants, spécialement en Grande-Bretagne et plus encore en Écosse. Pour lui, la vraie source du

totalitarisme est là.

En Écosse, les exécutions sont légion jusque très tard.
Le retour des Stuarts aboutit après 1680 au «Temps des tueries» qui cause sans doute 18 000 mises à mort3.
Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle qu'ont cessé les guerres religieuses.

Des massacres imminents?

Depuis, je ne suis pas informé de massacres, mais voilà que maintenant, on essaie de nous faire croire que ceux-ci sont imminents.
Les bonnes âmes locales nous donnent l'argument ordinaire pour réprimer toute expression forte ou blasphématoire de ses convictions: «… les supporters font partie d'une chaîne. Ils sont à l'une des extrémités : celle des chants et des insultes. À l'autre bout, il y a la violence physique et les cri¬mes».
Mais où sont les crimes en Écosse ? On ne peut se servir de la haine raciale et de ses méfaits indubitables pour condamner toute affirmation idéologique au nom d'une idée mystérieuse, le respect. On doit respecter le droit d'émettre des opinions choquantes mais pas le mutisme fondé sur le respect de la bienséance.
Certains supporters, pour éviter les sanctions, argumentent en disant que ces chants sont vides de contenus et ne sont plus qu'un rite.
Je ne suis pas sûr d'une vision aussi irénique. En Écosse, il est davantage probable que les divisions subsistent, mais elles ne se traduisent plus que dans des manifestations cathartiques, dans une enceinte délimitée, à des occasions canalisées.

L'unité d'Ancien Régime

Les foules et les esprits tourmentés peuvent passer de la haine des idées à celle de ceux qui les portent mais qui peut croire que l'Écosse soit à la veille de guerres de religions ?
Les religions exigent le respect et sont ici prises au piège : elles devraient d'abord commencer par le respect mutuel.
L'Écosse fait tache par rapport à ce programme et il faut que les Rangers arrêtent de promener leurs chants et leurs slogans (No surrender) dans toute l'Europe catholique.
Parlant des «marches blanches» à la belge, Vincent de Coorebyter hésitait récemment entre plusieurs interprétations. Mais l'une d'entre elles est «une sorte de retour au mythe d'unité d'Ancien Régime, avant la découverte de la pluralité des convictions politiques et religieuses»4.
On a là le signe d'une Europe quasi anesthésiée idéologiquement.

L'important est que nous ayons le cerveau vide. Certes, les religions d'autrefois ne peuvent être pour moi le bon moyen de le remplir, mais ne nous complaisons pas à admirer le néant. Dans

tous les cas, si on continue, les ULBistes doivent savoir que les jours du Semeur sont comptés : «Rome tremble et chancelle devant la vérité», ce n'est vraiment pas dans l'ambiance.
Patrice Dartevelle

1 Un article d'Élise Vincent, «Les Glasgow Rangers face à leur culture anticatholique», du Monde du 14 avril 2006 explique l'affaire avec une rare complaisance pour ceux qui veulent mettre fin aux chants anticatholiques. 2 La lecture de l'opuscule de Richard Kiellen, Une brève histoire de l'Écosse, Gill Macmillan, 72 pages, donne une idée de l'hallucinante complexité des conflits théologico- dynastico-nationaux. 3 Georges Corm, La question religieuse au XXI e siècle, Paris, La Découverte, 2006, cf. pp.26-28 et 89-95. 4 Le Monde du 30 avril-2 mai 2006.

DE LA NÉCESSITÉ DE LA DÉRISION

L'esprit, ou plutôt la méthode scientifique (et non pas "La Science") consiste principalement à se donner le droit de tester, vérifier et pousser à ses limites toute assertion ou théorème d'une théorie, ou encore tout résultat expérimental de manière rationnelle, c'est-à-dire sans préjugés, a priori ou croyance d'aucune sorte.
Par ailleurs, aucun raisonnement correct, aucune expérience bien menée n'est décevante ; même l'absence de résultats significatifs est un résultat en lui-même : elle signifie l'inanité de nos croyances, préjugés ou l'inexactitude des hypothèses qui ont conduit à cette expérience ou qui en attendaient ou prévoyaient un résultat particulier.
Du point de vue rationnel donc, la "contestation" permanente est nécessaire ; y mettre fin est mettre fin à toute possibilité de progrès.

Mais, si pour le scientifique incroyant il n'y a pas de tabous, rien qui n'ait le droit d'échapper à sa critique ou à ses expériences, et pour qui toute "explication" est nécessairement rationnelle, tous ses raisonnements, ses vérifications, ses critiques et ses théories - toutes toujours soumises à la contestation permanente -, se trouvent nulles et non avenues face à tous nos comportements irrationnels : nos croyances, nos convictions, nos coutumes, nos (mauvaises) habitudes ancestrales – notre "culture ! – et même nos goûts.
"De gustibus et coloribus non disputandum est" dit-on en bon latin de "cuisine", et rien n'est plus vrai.

On n'en "dispute" pas, au sens moyenâgeux de "disputatio", discours raisonné défendant une thèse ou en critiquant une autre, parce que cela ne sert strictement à rien :
-"Ouaouh, Machin Unetelle (actrice célèbre) est formidable, elle est belle, un vrai canon ."
-"Moi, je n'aime pas sa tronche, ni son allure et elle ne me plaît pas du tout."
Voilà votre ami vexé, et, suivant son tempérament, on peut même distinguer un début

d'agressivité suite à votre répartie.

-"Le plafond de la chapelle Sixtine est un vrai chef d'œuvre de toute beauté."
-"Avec ces couleurs criardes et vulgaires, ces corps mous, ces visages dénués d'expression et ces angelots grassouillets, je trouve que ça ne mérite même pas de figurer sur le couvercle d'une boîte à biscuits anglais." et vous vous êtes à nouveau fait un ex-ami de cet amateur d'art avisé, même si vous n'avez fait aucune allusion au nombril d'Adam.

Dans ces deux cas, pourtant anodins, continuer une discussion ne conduira bien souvent qu'à une vraie "dispute", et vous n'aurez récolté que le mépris.

Aucun raisonnement, aucune expérience n'a de prise sur une croyance, un préjugé, par définition invérifiable ou indémontrable, rien ne justifie une coutume ou des habitudes dites "culturelles" et la seule contestation possible – si on la juge nécessaire - reste la dérision ou la moquerie.

Il est parfaitement absurde d'obliger l'incroyant à n'user que de raisonnements rationnels face à des assertions fondées sur des croyances irrationnelles, tout comme il est aussi absurde de justifier une croyance ou une "foi" par la raison.
Et c'est bien cette situation absurde que l'on vit aujourd'hui, et elle ne fait que s'accroître et s'embellir.
De doctes religieux, suivis par les médias et les politiciens, nous expliquent d'une part dans des ouvrages d'un sérieux assommant que "foi" et "raison" se complètent harmonieusement alors que ces deux notions sont parfaitement antinomiques, d'autre part les mêmes essayent de persuader le monde entier que toute croyance, quelle qu'elle soit (!) mérite le respect (1).
Mais pourrait-on nous expliquer un jour au nom de quoi une croyance quelconque mériterait le "respect" ?

Il n'en est aucune qui, dans ses écrits fondamentaux, jamais reniés, respecte l'incroyant. Et même, l'incroyant exige-t-il le respect de son incroyance ?
Jamais aucun incroyant n'a demandé ce "respect", ce qui met en évidence toute l'hypocrisie de la loi espagnole condamnant toute personne se moquant de rites religieux ou de ministres du culte se terminant par : "... Encourent les mêmes peines ceux qui se moqueraient publiquement, oralement ou par écrit de ceux qui ne professent aucune religion ou croyance."
Tout humaniste, même croyant, digne de ce nom devrait rejoindre Rowan Atkinson ("Mr Bean", "The Black Adder"..) lorsqu'il affirme à un journaliste anglican du Church Times que le : « droit d'offenser, bien plus important que le droit de ne pas être offensé… Est-ce qu'une société est tolérante lorsqu'elle tolère des absurdités, des injustices simplement parce qu'elles sont perpétuées par et au nom d'une religion ? Critiquer la religion de quelqu'un est un droit. C'est la liberté. »
Parce qu'aujourd'hui, effectivement la dérision d'une croyance est une "offense", et plus grave encore.

Du blasphème au racisme

Ni la Bible juive, ni les évangiles et les écrits des "pères" chrétiens n'ont échappé aux moqueries et aux critiques les plus virulentes. Il n'y a donc aucune raison que le Coran, livre sacré des musulmans ne soit pas soumis aux mêmes critiques.
Il semblerait pourtant, pour différents motifs qui touchent plus à la démagogie politique et à la finance géopolitique, qu'il n'en soit pas ainsi.

Les critiques virulentes de l'islam, une des dernières nées des religions les plus intolérantes qui soient, sont d'abord assimilées à de "l'islamophobie", mot copié sur la "christianophobie" lancée par Jean-Paul II, mais on en étend le sens. D'après les dirigeants du Mouvement pour le Rapprochement des Peuples comme Mouloud Aounit, ou le prédicateur impénitent du "Monde" Xavier Ternisien, se moquer ou critiquer l'islam est de l'islamophobie, et l'islamophobie est du racisme anti-arabe.
C'est aussi simple que ça.
Pour eux, l'athée qui est christianophobe, judéophobe, islamophobe est un simple raciste.
Ne veut-on se souvenir du danger qu'il y a à assimiler les termes "race" et "religion" ? N'est-ce pas le régime nazi qui décréta que "sont juifs ceux qui fréquentent la synagogue" ?

Ces braves gens pleins de bonne volonté ne se rendent-ils pas compte que privilégier une communauté immigrée provoque et accentue précisément leur rejet.
Il est certain que les immigrés musulmans ne sont pas, comme tous les immigrés de tous les temps, des "privilégiés", c'est le moins que l'on puisse dire, mais leur accorder des droits particuliers, non pas en tant qu'immigrés, mais en tant que musulmans ne peut qu'exacerber ce "racisme" tant redouté.
Le droit à la différence n'implique pas la différence de droits !

Les écrits sacrés des "trois religions du livre" sont pleins de haine envers l'incroyant (l'individu incroyant). Aujourd'hui, plusieurs états européens ont déjà ou préparent des lois punissant ceux qui critiquent ou se moquent des croyances !
Le prétexte invoqué est "l'incitation à la haine religieuse", nouvelle forme de loi anti-blasphème mais bien plus absurde que les anciennes, qui étaient claires et sans ambiguïté : blasphémer est une atteinte à la religion et ce n'est pas permis.
Ici, sous prétexte d'un modernisme protecteur de "communautés", on tombe dans l'absurde le plus ridicule !
Les premiers condamnés devraient précisément être les prosélytes de ces religions que l'on veut précisément protéger !

Mais il paraît qu'il n'en sera pas ainsi, les juristes des pays concernés s'activent pour distinguer l'incitation à la haine religieuse des écrits fondateurs des religions protégées de l'incitation à la haine religieuse du particulier qui s'en moque, les tourne en dérision ou plus honnêtement en

montre la nocivité.
Et on ne s'arrête pas là. Non seulement on invente un nouveau système anti-blasphème qui ne porte plus ce nom trop désuet, mais on protège activement les religions les plus intolérantes au mépris des lois les plus fondamentales.

Aujourd'hui donc, on estime que le blasphème, sous la forme nouvelle "d'incitation à la haine religieuse", est bien plus grave et mérite que l'on permette en appeler au meurtre.
Il ne faut pas lancer la pierre qu'aux Anglais ; lors des manifestations "anti-Rushdee", des policiers français encadraient sans problème aucun des manifestants portant des panneaux "Mort à Rushdee".
Vu sous cet angle, les lois contre le blasphème, déguisées ou non, ont encore de beaux jours devant elles... et l'intolérance, religieuse ou autre, manipulée par ceux qui nous dirigent, deviendra une véritable arme de destruction massive encore plus redoutable qu'aujourd'hui.
Johannès Robyn

(1) Voir par exemple le discours du Recteur de l'Institut Musulman de la Mosquée de Paris, le docteur Dalil Boubakeur, à propos de la publication des dessins du Jyllands Posten :
"La Grande Mosquée de Paris condamne fermement cette atteinte inqualifiable du respect que mérite toute croyance quelle qu'elle soit de par le monde."
Dans le même texte il cite "l'islamophobie ambiante, raciste..." et aussi cette perle : "Il ne viendrait à l'idée d'aucun croyant de ridiculiser les fondateurs d'autres religions ou croyances tels que Jésus, Moïse, Bouddha, Confucius etc."!

LE BLASPHÈME A UNE HISTOIRE

L’histoire du blasphème – c’est-à-dire de sa répression, puisque pour qu’il y ait blasphème, il faut qu’il y ait une institution qui attribue la qualification – est significative parce qu’elle montre que la question n’est pas parfaitement univoque : on ne va pas si simplement d’une société à forte répression vers une société de libre parole.
Alain Cabantous, historien disciple de Jean Delumeau, l’a subtilement montré dans son Histoire du blasphème en Occident (1).
Du point de vue de l’historien, la question n’est pas aisée. Les tribunaux du Moyen Âge et des Temps modernes ne décrivent pas toujours clairement les faits. Les historiens d’aujourd’hui ne creusent d’ailleurs pas toujours davantage les choses, y compris Jean Delumeau, quand il parle d’une « civilisation du blasphème » ou Robert Muchembled.

Le ciel est plein

Si la première législation réprimant le blasphème remonte au Code Justinien (535-540), c'est une ordonnance de saint Louis IX (1263) qui donne la première matière aux historiens et celle-ci est déjà significative. La sévérité de la loi est telle que le pape lui demande d'éviter les peines corporelles, conformément à la doctrine habituelle de l'Église médiévale. Louis IX obéit finalement au pape.
Il est cependant curieux que, jusqu'au tout début du XVIe siècle, huit législations successives traitent du blasphème en France.

C'est à l'époque moderne et à partir du temps de la Réforme que l'affaire s'assombrit très fort. L'inflation législative contre le blasphème est importante et la répression physique se durcit considérablement.
Tout n'est pas parfaitement clair.

Les sentences des tribunaux et leurs archives ne distinguent pas bien deux interprétations du délit de blasphème. Il y a d'une part le juron qui peut être un écart de langage, qui n'infirme pas la religion, et d'autre part, l'affirmation plus construite qui contredit de manière importante le dogme – sans pour autant vouloir dire qu'il s'agit d'athéisme.
Les guerres de religions changent tout et après 1510, on ne note pas moins de douze actes législatifs en France et encore sept pour le XVIIe siècle. Le même phénomène s'observe en Europe : à Florence, Venise, en Angleterre.

Ce pays présente une particularité : il rassemble l'essentiel des cas où le blasphème dénoncé et puni cache souvent une vraie contestation du christianisme au nom par exemple d'un panthéisme parfois même de l'agnosticisme et de l'athéisme.
Les condamnations sont nombreuses et très sévères.

Qui blasphème ? Pas le menu fretin comme on a essayé de le faire croire.
On dispose des chiffres pour Paris et sa campagne aux XVIIe et XVIIIe siècles. Près de la moitié des condamnés sont des moyens bourgeois (marchands, boutiquiers, maîtres de métier,…).

Le ciel est vide

Petit à petit, le nombre et la sévérité des jugements s'atténuent.
C'est très clairement le cas en France à partir de 1740. L'exécution du Chevalier de La Barre en 1766 est plutôt l'exception due à la volonté d'indiquer un coup d'arrêt.

Les sources de l'évolution sont multiples. Deux ou trois sont essentielles. La vision que les croyants ont de Dieu change au XVIIIe siècle. La répression du blasphème implique un Dieu vengeur qui ne supporte pas l'offense.

Mais à partir du moment où on met en avant un Dieu de bonté et qu'on a des doutes sur l'enfer, tout change.
La sécularisation des esprits qui fait penser que le ciel peut être vide et la délimitation claire due aux Lumières du rôle de l'Église et de la religion vont achever l'affaire.
Le Code français de 1791 ne connaît plus le blasphème, et les révoltes de l'An II ont un caractère blasphématoire et iconoclaste particulièrement fort.

Mais le début du XIXe siècle marque une restauration dans tous les sens. En 1825, Charles X promulgue une loi sur le sacrilège. Elle vise à rétablir tout une dimension religieuse dans la législation. De grandes sociétés contre le blasphème se créent avec un léger décalage par rapport au passé : le point sensible paraît être les offenses à Marie et à son culte.
Un prêtre publie un Essai sur le blasphème en 1820.
Il aura dix-sept éditions en France et neuf en Belgique !
Tout cela s'est largement estompé, même si en 1943, le cardinal-archevêque de Québec interprète la guerre comme une punition contre les blasphémateurs…

La question du blasphème n'est pas aussi simple.
Les révolutionnaires de 1791 suppriment le délit de blasphème mais dans les années qui suivent, les révolutionnaires parlent de blasphème quand ils doivent faire face à une contestation des fondements de la République.
Maximilien Robespierre parle à propos des fédéralistes de "horde impure payée pour blasphémer".

En fait, c'est une illusion d'optique (chrétienne) qui fait croire que le blasphème est lié à la religion. Il touche en fait au sacré. Blasphémer contre le sacré des autres nous amuse. Quand des citoyens se sentent solidaires des victimes des génocides, qu'ils veulent des sanctions contre ceux qui les nient, s'agit-il d'autre chose que de réprimer un blasphème ?

Je partage largement la conclusion d'Alain Cabantous : « … le blasphème continue de se dévoiler dès lors que l'on refuse a priori les désignations dénonciatrices. Car son histoire persistante et nécessaire renvoie avant tout à la part de nous-mêmes la plus fragile, la plus secrète et la plus humaine ».
Patrice Dartevelle

1. Alain Cabantous, Histoire du blasphème en Occident, XVIe-XIXe siècle, Albin Michel, L'évolution de l'humanité, 1998, 310 pages.

"L'AFFAIRE REDEKER", ENCORE UN CAS PENDABLE.

Plus ça va, plus elle semble montée de toutes pièces.
Tous les "intellectuels" sont d'accord, pour affirmer, la bouche en cul de poule, en parodiant plus ou moins Voltaire : "Ce qu'il dit est inadmissible, mais il faut défendre la liberté d'expression à tout prix".
"Tout individu doit avoir le droit de blasphémer. La liberté d'expression ne se négocie pas." nous dit Arié Bensemhoun, représentant toulousain du Comité représentatif des institutions juives de France (CRIJF).
Tout le monde s'y est mis : Mohamed Abdi, de "Ni putes ni soumises", le maire Jean-luc Moudenc, Pascal Bruckner, Philippe Val, Claude Lanzmann, Mohamed Sifaoui, SOS racisme, Marek Halter, Dominique Strauss-Kahn et même Bernard-Henri Lévy, qui comme d'habitude, n'en rate pas une.
La plupart de ces personnes jugent que "ce qu'il a écrit ne tient pas debout", "je le soutiens mais il n'aurait pas dû...", "même s'il a dit des âneries, il faut le soutenir...".

Jamais on n'a vu ça, autant de personnalités défendre le droit inaliénable à la liberté d'expression !
Mais par ailleurs que signifient ces prudentes réserves ?
Même Plantu, caricaturiste bien connu, s'y est mis : "Les caricatures politiques doivent être grinçantes, mais il faut s'efforcer de respecter les convictions religieuses et les sentiments de même nature." Et il insiste : "Cela ne signifie pas pour autant qu'il faut éviter de faire des dessins brocardant Israël ou reflétant la situation au Moyen-Orient, à condition que leur publication soit faite dans le respect sincère des cultures."
Voilà où on en est : il doit pouvoir le dire, mais il doit respecter les convictions religieuses (et les « cultures »).
Kofi Anan y va aussi de son couplet : "Hormis la douleur physique, peu de choses peuvent nous atteindre qu'une caricature de nous-mêmes, d'un groupe auquel nous appartenons ou, pire encore, d'une personne que nous respectons profondément."

Dire ou écrire du "prophète" qu'il était "un chef de guerre impitoyable, pillard, massacreur de juifs et polygame" est provocateur, sans doute, c'est aussi une "ânerie qui ne tient pas debout" peut-être et tout ce qu'on veut, mais hélas, ce n'est pas une caricature, ni une insulte, ni une provocation délibérément exagérée : c'est tout simplement l'exposé de l'histoire.
Est-ce l'accusation de "polygamie" qui choque, de "chef de guerre impitoyable", de "pillard" ou de "massacreur de juifs" ?
Pourtant, rien de plus normal à cette époque.
Où est le mensonge, où est l'insulte, pourquoi ces prudentes réserves de tous ces intellectuels ?
Si Redeker avait inventé des forfaits, accusé le sceau des prophètes de méfaits qu'il n'a pas commis on aurait peut-être le droit d'émettre des réserves, de parler "d'âneries qui ne tiennent pas debout". Mais encore une fois hélas, ce que Redeker raconte, est bien plus longuement et crûment expliqué par les historiens musulmans eux-mêmes.

Comme je l'ai dit, c'est bien la première fois, malgré les "réserves", que tant de personnalités se lèvent pour défendre la "liberté d'expression".
Si notre philosophe avait raconté la manière dont les judéens (d'où le mot "jude", "jood" etc.) ont conquis le riche pays d'Israël, affaibli par les invasions, expliqué le véritable génocide qu'ils y ont commis, la manière dont ils ont forcé les habitants survivants à devenir yahvistes (adeptes de Yahvé, d'où le mot "'juif") en passant au fil de l'épée tous les prêtres de tous les cultes, en profanant les "hauts lieux" saints et en trucidant tous ceux qui osaient encore pratiquer des cultes autres que celui dû à leur dieu unique et jaloux, enfin toute l'histoire de ce forfait qui est bien détaillé dans le "livre des rois", aurait-il été défendu comme il l'est maintenant ?
Et s'il avait encore ajouté que les Romains n'ont certainement pas exterminé tous les israélo-judéens, que n'ont fui le pays que ceux qui ne voulaient sous aucun prétexte abandonner leur religion intolérante et que les habitants actuels sont évidemment les descendants de ceux qui y sont restés. Et s'il avait alors de plus posé la question de quel droit les lointains descendants de ces émigrés ont voulu, deux mille ans après, se réinstaller dans ce pays qu'ils ont baptisé "Israël" – le pays polythéiste conquis, qui « se bat contre dieu »… - (et sans rire) en expropriant les descendants de ceux qui ne l'avaient pas quitté ?

Qui l'aurait soutenu ? Aurait-on invoqué la liberté d'expression à tout prix ? Aurait-il été applaudi comme il l'a été par tous ces intellectuels ?
J'ai comme un doute.
À mon avis, en évoquant ces événements historiques, tout comme ceux concernant Mahomet, on aurait crié à l'amalgame, à l'outrance et à l'antisémitisme, puisque tous les juifs se seraient sentis concernés, comme l'ont été ici tous les musulmans, et on aurait bien trouvé l'une ou l'autre loi pour le punir, malgré ce que Catherine Kintzler a écrit :

"Il faut souligner du reste que l'activité critique ne déclenche aucun tollé lorsqu'elle vise d'autres textes considérés comme sacrés, comme la Bible. Serais-je visée par un contrat sur ma vie si je dis que Josué est un chef de guerre féroce, que Jephté est un imbécile d'avoir promis un sacrifice à son dieu, et que le "sacrifice d'Abraham" est l'indice d'une foi aveugle qui peut

devenir dangereuse ? A-t-on vu un seul gauchiste bien-pensant jouer les vertus outragées au sortir d'un film de Scorsese ? Bien au contraire, il manifestera contre l'intégrisme catholique qui veut l'interdire ! Il semble qu'il y ait là deux poids deux mesures : devant le fascisme brun on est très ferme, mais le fascisme vert a droit à toutes les indulgences ("l'islam est la religion des pauvres"). C'est l'essence même de l'islamogauchisme : antifasciste tant que le fascisme se présente sous la couleur brune, mais complice du fascisme vert."
(publié sur le forum php http://brightsfrance.free/phpBB2)

Sans doute, madame Kintzler a raison dans ce cas précis, mais tout dépend de ce que l'on dit. Je lui conseillerais d'essayer de publier en détail ce qui est expliqué aux paragraphes précédents...
Dire que Jephté est un imbécile ne choque effectivement pas exagérément un juif pratiquant, mais dire par exemple qu'il faut être idiot pour croire est une autre affaire, et Arié Bensemhoun aura beau nous affirmer que "Si un quidam veut dire du mal de Moïse, je me dis que Moïse s'en moque puisqu'il n'est plus là pour l'entendre et que cela ne m'atteint pas parce que moi, je crois." (Le Monde, 16 / 11 / 2006), je ne suis pas sûr qu'il resterait de marbre...

Et donc si, professeur de philosophie, j'enseignais à mes élèves, démonstrations à l'appui, que "croire rend con", tous ces braves gens, catholiques, juifs, musulmans, sikhs, hindouistes et tutti quanti, se lèveraient-ils comme un seul homme pour défendre ma liberté absolue d'expression ?
Serais-je applaudi par tous ces croyants ?
Ou serais-je protégé par les CRS des menaces de mort surgies de toutes parts ?
On rêve, là.
Et si j'ajoutais que dire "être athée ne veut dire qu'une seule chose : que l'on ne croit pas en un Dieu" est aussi idiot que l'affirmation de Sarkozy : "Je me suis toujours dit qu'il y avait de l'arrogance dans la certitude de la non-existence divine." et donc qu'il faut être très con pour se définir athée en affirmant sa certitude dans la non-existence de dieu parce que ça permet à des tas d'idiots – et un en particulier - de nous traiter de cons, justement, ou l'inverse.
Et je citerais Frédéric Dard, qui n'était pas athée :
"Seul le boeuf et le con ont l'instinct de certitude."

Ceux qui disent d'un concept invérifiable par définition :
- ça existe
- ça n'existe pas
- ça existe peut-être
participent exactement à la même absurdité illogique : c'est le pari du croyant, de l'athée primaire ou de l'agnostique, et les gens normaux ne parient que s'ils peuvent connaître un jour le résultat, ce qui n'est pas le cas des élucubrations des croyants et des certitudes de certains athées.

Serais-je applaudi par tous les athées ?

Je ne le pense pas.
J'espère seulement que vous aurez (eu) une bonne fête du "nouveau soleil" (Noël) et une plus agréable encore fête de la circoncision (notre "nouvel-an"), malgré toutes les absurdités que l'on est obligé de vivre.

Johannès Robyn

PAS DE DÉLIT DE BLASPHÈME EN BELGIQUE ?

Après avoir reporté son arrêt du 15 janvier au 15 février, la Chambre des mises en accusation de Bruxelles a accordé le non-lieu aux organisateurs de l'exposition Irreligia organisée en 2001-2002 (1).
L'affaire n'a pas été bien difficile, il faut le dire. En fait, l'avocat général s'est pratiquement excusé que l'on en soit arrivé là tant le non-sens juridique était évident. (Cf. mon article « Un délit de blasphème en Belgique ? » Bulletin de la Label n°36, janvier 2006). Il a fait porter la responsabilité des poursuites à l'incompétence des pools de juristes supplétifs qui aident maintenant le Parquet de Bruxelles à faire face à la marée des actions judiciaires. Faute de compétences, un de ces juristes aurait monté un dossier inconsistant et la surveillance qui s'exerce sur eux serait un peu lointaine (2).
Une sorte d'histoire belge en quelque sorte. Je n'en suis pas tout à fait sûr. Je crois qu'elle révèle le désir mi-conscient mi-inconscient de réprimer toute attaque un peu vive contre les religions dominantes. Ce désir ne traduit pas un intégrisme religieux mais un souhait profondément consensuel – mais absurde – dans la société de respecter les idées d'autrui.
Un récent article du Soir donne encore la mesure du problème. Dans une rubrique plutôt documentaire sur les manières de combattre le racisme ordinaire, Ricardo Gutiérrez reproduit en italique, après guillemets et introduction « la loi condamne », un texte que tout lecteur croira être celui-là même de la loi. Celle-ci condamnerait « la haine à l'égard d'une personne en raison de sa prétendue race, de sa conviction religieuse ou philosophique » (3).
Renseignement pris auprès de l'intéressé (d'une rare courtoisie), il avait repris la citation à un site alimenté par le ministère de la Justice.
L'ennuyeux, c'est qu'en Belgique, un texte de loi n'existe pas : la correction de 2003 à la loi du 30 juillet 1981 parle bien de punir l'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence mais

les seuls motifs sont la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, c'est-à-dire logiquement des éléments qui ne dépendent d'aucun choix de la part d'un individu.

Par contre, la loi du 25 février 2003 sur les discriminations condamne bien les discriminations fondées sur la conviction religieuse ou philosophique. Mais cela ne crée pas de problème pour la liberté d'expression, bien au contraire.
On notera curieusement que parmi les treize ou quinze motifs de discrimination repris dans cette loi, on ne trouve pas les opinions politiques. Sans doute a-t-on songé à ne pas mettre dans l'illégalité l'attribution de logements sociaux en fonction d'une affiliation politique.
Dès le 29 mars, j'ai précisé les choses au journaliste du Soir qui, jusqu'ici, n'en a eu cure.
Je ne crois vraiment pas que je vais insister comme je l'ai fait lourdement à la fin de l'émission Controverse du 12 février en disant que la seule chose qui m'importait vraiment était que l'on n'ajoute pas l'incitation à la haine religieuse comme motif de poursuite dans les lois belges. À trop répéter que l'incitation à la haine religieuse n'est pas punissable en droit belge, je risque surtout qu'on complète la loi. Pour vivre heureux…
Patrice Dartevelle
1. La Libre Belgique du 16 février 2006.
2. Marc Scheerens lui-même dans La Libre Belgique du 14 mars 2006.
3. Ricardo Gutiérrez, « Comment combattre le racisme au quotidien ? » Le Soir du 24 mars 2006.

LE DROIT AU BLASPHEME !

Les contestations et émeutes créées par les caricatures de Mahomet parues dans un journal danois très à droite à la fin de septembre dernier comporte un fort lot de paradoxes, pour utiliser un euphémisme.
Ainsi, qui peut croire que des manifestations violentes avec destructions de bâtiments à Damas puissent se faire contre ou sans les autorités syriennes?
Le schéma politique est pourtant clair. Les présidents iranien et syrien se sont rencontrés les 19 et 20 janvier à Damas, pour concerter leur politique1. L'Iran cherche à poser le plus de problèmes possibles aux États européens qui curieusement se sont mis en première ligne pour l'empêcher d'être le neuvième État à posséder l'arme nucléaire. Il s'associe à la Syrie, qui sait qu'elle est dans la ligne de mire des États-Unis pour une prochaine intervention militaire au Moyen-Orient2.
Prudence toutefois: il ne faut pas trop facilement ramener les manifestations anti-danoises et anti-européennes à une simple manipulation des services secrets. Ceux-ci ont appuyé sur un

bouton pour déclencher un mouvement qui s'est mis en branle sans problème dans des pays où personne n'imagine manifester spontanément.
Autre hypocrisie, les caricatures du type de celles du Jyllands Posten ne sont pas rares en Europe. Citons Cabu dans Charlie-Hebdo en novembre 2002, après les émeutes qui avaient coûté la vie à deux cents manifestants lors de l'élection de Miss Monde au Nigéria, représentant un Mahomet mafieux, verre de cognac et cigare à la main, organisateur de l'élection de Miss sac à patates3. Nul procès ne s'en est suivi.

Le respect des religions en Europe

Dernière hypocrisie, celle d'une Europe terre de liberté, vénérant le droit au blasphème. La vérité est tout le contraire.
Deux pays de l'Europe des Quinze, la France et la Belgique, n'ont pas de législation pénale réprimant le blasphème4. Ils ont été rejoints par l'Italie en 2000 via un décret de la Cour constitutionnelle5.
Pour le reste, on a le choix entre les archaïques qui protègent leur religion d'État et les plus habiles qui sont passés à une autre logique, celle du respect des religions.
Dès 1969, l'Allemagne donne le coup d'envoi en transformant la loi contre le blasphème qui protégeait catholiques et protestants en loi punissant l'insulte à l'encontre de toute Église, communauté religieuse ou association philosophique4. Et grâce à cette loi on a poursuivi les athées.
En 1995, l'Espagne (mue par qui ou par quoi?) transforme sa loi contre le blasphème et protège maintenant ceux qui ne professent aucune religion ou croyance5.
Le ver est dans le fruit et lors de sa séance du 31 janvier 2006, la Chambre des Communes anglaise concrétise la promesse faite par les travaillistes aux musulmans anglais en 1989, lors de l'affaire Rushdie: étendre la loi anti-blasphème à toutes les religions sous le couvert d'une loi réprimant l'incitation à la haine religieuse. Diverses opinions artistiques, juridiques et politiques avaient retardé l'échéance et avaient mis en échec Tony Blair à deux reprises depuis 2001.
La loi de 2006 est certes édulcorée par rapport aux projets gouvernementaux et paraît faire des menaces publiques le critère essentiel des poursuites. La loi est néanmoins là et on pourra facilement l'appliquer largement dans une ambiance générale qui lui est favorable. Très logiquement, le ministre anglais des Affaires étrangères a condamné les caricatures6.
L'édulcoration générale des convictions en Europe fait que le respect des idées d'autrui et donc des religions y apparaît comme une idée sympathique à la majorité. La tolérance n'exclut certes pas le respect d'opinions différentes des siennes mais ne l'exige pas.

Les dangers

En Belgique, la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie ne connaît que l'incitation «à la haine à l'égard d'une personne en raison de sa race, de sa couleur, de son ascendance ou de son origine nationale ou ethnique». C'est parfait à mon sens: on n'y vise pas la religion.
Rien de tel en France où la loi du 1er juillet 1972 réprime les écrits et propos acerbes à

l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur religion7.
La Belgique est donc plutôt isolée et dans le nouveau cadre européen et on ne peut compter sur les Baltes, les Polonais et autres orthodoxes pour plaider la cause de la liberté d'expression. Notre pays est loin d'être clair sur ces questions quand on voit des sénateurs PS et SP.A parler d'étendre à l'islamophobie la loi de 1981 contre l'antisémitisme8.
On nous parle parfois des valeurs supérieures d'une société multiculturelle et de sa richesse. Mais ce que j'entends concrètement relève de l'éteignoir, comme si nous étions face à des massacres dignes des pogroms ou de la Saint-Barthélemy. Veut-on nous ramener dans un XVIe siècle de guerres de religions parfaitement imaginaire ou pense-t-on que nous y allons tout droit et qu'il nous faut courber la tête par avance?
Affirmons une vision intégrale de la liberté d'expression mais restons lucides: ne faisons pas porter aux musulmans des responsabilités qui sont celles d'Européens qui ne supportent plus la confrontation des idées.
Patrice Dartevelle

1 Mouna Naïm, «Damas et Téhéran s'entendent pour 'résister' ensemble», Le Monde des 22-23 janvier 2006. 2 Olivier Roy, «Caricatures: géopolitique de l'indignation», Le Monde du 9 février 2006. 3 Le Monde du 3 février 2006. 4 Patrice Dartevelle, Philippe Denis, Johannès Robyn, Blasphèmes et Libertés, Paris-Bruxelles, 1993. 5 Patrice Dartevelle, La répression du blasphème en Europe, Nieuw Tijdscrift van de VUB, 15 (2002) n°4, pp 71-77, cf. p. 73. 6 Cf. Le Monde des 5 et 6 février 2006. 7 Cf. Richard Malka, «Religions, la critique libre pour tous», Libération du 15 février 2006. 8 Le Soir du 19 janvier 2006.